

Didier FLEYTOUX

Expert comptable - Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie régionale de Paris

FONDATION YVES ROCHER
Fondation reconnue d'utilité publique

La Gacilly (56)

RAPPORT DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

FONDATION YVES ROCHER
Fondation reconnue d'utilité publique

La Gacilly (56)

RAPPORT DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

Au Conseil d'Administration de la Fondation Yves Rocher,

I. Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre conseil d'administration, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la FONDATION YVES ROCHER, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de mon rapport.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérification spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport annuel sur la situation morale et financière établi par le Bureau et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'Administration.

En application de la loi, je vous signale qu'en raison de la remise tardive des documents nécessaires à la formulation de mon opinion, je n'ai pas été en mesure de remettre le présent rapport dans les délais prévus par le règlement intérieur de la fondation.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie

significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 10 juin 2024,



Didier FLEYTOUX
Commissaire aux comptes

**Bilan**

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
ACTIF IMMOBILISE				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Autres immobilisations corporelles	10 000,00		10 000,00	10 000,00
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	29 999,70		29 999,70	29 999,70
Total I	39 999,70		39 999,70	39 999,70
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	28 546,00		28 546,00	
Autres créances	1 917 446,76		1 917 446,76	2 270 201,77
Divers				
Valeurs mobilières de placement				-148 942,70
Disponibilités	3 910 845,04		3 910 845,04	4 034 585,72
Charges constatées d'avance	3 386,38		3 386,38	
Total II	5 860 224,18		5 860 224,18	6 155 844,79
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	5 900 223,88		5 900 223,88	6 195 844,49

 **Bilan**

	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	1 500 000,00	1 500 000,00
Autres fonds propres sans droit de reprise	1 500 000,00	1 500 000,00
Fonds propres avec droit de reprise		
Réserves		
Report à nouveau	382 984,70	466 039,24
Excédent ou déficit de l'exercice	111 452,83	-83 054,54
Situation nette (sous-total)	1 994 437,53	1 882 984,70
Total I	1 994 437,53	1 882 984,70
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds dédiés	3 360 024,12	4 198 304,12
Total II	3 360 024,12	4 198 304,12
PROVISIONS		
Total III		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	733,32	7 142,49
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	387 203,14	96 093,92
Dettes fiscales et sociales	157 825,77	11 319,26
Total IV	545 762,23	114 555,67
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	5 900 223,88	6 195 844,49

**Compte de résultat**

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	%	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS D'EXPLOITATION						
Ventes de biens et de services						
Produits de tiers financeurs	3 093 311,61		3 210 676,72		-117 365,11	-3,66
Dons manuels et mécénat	3 093 311,61	100,00	3 210 676,72	100,00	-117 365,11	-3,66
Utilisation des fonds dédiés	2 683 534,00	86,75	1 636 454,00	50,97	1 047 080,00	63,98
Autres produits	28 546,22	0,92	9,94		28 536,28	NS
Total I	5 805 391,83	187,68	4 847 140,66	150,97	958 251,17	19,77
CHARGES D'EXPLOITATION						
Autres achats et charges externes	815 553,89	26,37	619 206,82	19,29	196 347,07	31,71
Aides financières	2 424 433,52	78,38	1 658 965,79	51,67	765 467,73	46,14
Impôts, taxes et versements assimilés	23 133,62	0,75	3 186,06	0,10	19 947,56	626,09
Salaires et traitements	447 110,31	14,45	113 552,12	3,54	333 558,19	293,75
Charges sociales	185 549,39	6,00	42 316,45	1,32	143 232,94	338,48
Reports en fonds dédiés	1 845 254,00	59,65	2 351 303,00	73,23	-506 049,00	-21,52
Autres charges	19 328,11	0,62	73,63		19 254,48	NS
Total II	5 760 362,84	186,22	4 788 603,87	149,15	971 758,97	20,29
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	45 028,99	1,46	58 536,79	1,82	-13 507,80	-23,08
PRODUITS FINANCIERS						
Autres intérêts et produits assimilés	35 588,79	1,15			35 588,79	
Repr./ provisions, dépréciations et transferts d	148 942,70	4,81	8 425,00	0,26	140 517,70	NS
Total III	184 531,49	5,97	8 425,00	0,26	176 106,49	NS
CHARGES FINANCIERES						
Dotations aux amort., aux dépréciations et pro			148 942,70	4,64	-148 942,70	-100,00
Chges nettes / cessions de valeurs mob. de pla	118 107,65	3,82			118 107,65	
Total IV	118 107,65	3,82	148 942,70	4,64	-30 835,05	-20,70
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	66 423,84	2,15	-140 517,70	-4,38	206 941,54	-147,27
3. RESULTAT COURANT avant impôt	111 452,83	3,60	-81 980,91	-2,55	193 433,74	-235,95
PRODUITS EXCEPTIONNELS						
Reprises provisions, dép., et transferts de char			3 696,60	0,12	-3 696,60	-100,00
Total V			3 696,60	0,12	-3 696,60	-100,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES						
Sur opérations de gestion			4 770,23	0,15	-4 770,23	-100,00
Total VI			4 770,23	0,15	-4 770,23	-100,00
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)			-1 073,63	-0,03	1 073,63	-100,00
Total des produits (I + III + V)	5 989 923,32	193,64	4 859 262,26	151,35	1 130 661,06	23,27
Total des charges ((II + IV + VI + VII +	5 878 470,49	190,04	4 942 316,80	153,93	936 153,69	18,94
EXCEDENT OU DEFICIT	111 452,83	3,60	-83 054,54	-2,59	194 507,37	-234,19
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES E						
Prestations en nature	186 436,00		642 505,00		-456 069,00	-70,98
TOTAL	186 436,00		642 505,00		-456 069,00	-70,98

 **Compte de résultat**

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	%	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
CHARGES DES CONTRIBUTIONS V						
Mise à disposition gratuite	136 682,00		168 534,00		-31 852,00	-18,90
Prestations en nature	37 951,00		54 236,00		-16 285,00	-30,03
Personnel bénévole	11 803,00		419 735,00		-407 932,00	-97,19
TOTAL	186 436,00		642 505,00		-456 069,00	-70,98



Règles et méthodes comptables

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.



Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Informations sur la dotation initiale de la Fondation au 31 décembre 2023 :

Le comité financier désigné par le conseil d'administration, a présenté, lors de la réunion du conseil d'administration du 23 novembre 2020, des recommandations de placements de la dotation initiale d'un montant de 1.500.000 €. Le conseil d'administration a, sur la base de ces recommandations, et en accord avec le commissaire du Gouvernement, validé les premières affectations de la dotation. Ces affectations sont conformes aux dispositions de l'article R 332-2 du code des assurances.

La Fondation a procédé au placement de 900.000€ de la dotation initiale sous la forme de placement financiers Lombard Odier et Meeschaert, respectivement à concurrence de 400.000 € et 500.000 €.

Au cours de l'exercice 2023, les placements ont été clôturés faisant apparaître une perte totale de 118.107.65 €.

Pour maintenir la valeur de sa dotation, une fondation doit, le cas échéant, lui affecter la fraction de l'excédent de ses ressources annuelles. Au-delà de sa dotation, une fondation peut constituer des réserves dont la gestion est libre, sous réserve du respect des moyens d'action prévus par les statuts.



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels				
– Installations générales, agencements aménagements divers	10 000			10 000
– Matériel de transport				
– Matériel de bureau et informatique, mobilier				
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours				
– Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	10 000			10 000
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations	30 000			30 000
– Autres titres immobilisés				
– Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	30 000			30 000
ACTIF IMMOBILISE	40 000			40 000



Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 949 379 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<i>Créances de l'actif immobilisé :</i>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
<i>Créances de l'actif circulant :</i>			
Créances Clients et Comptes rattachés	28 546	28 546	
Autres créances	1 917 447	1 917 447	
Charges constatées d'avance	3 386	3 386	
Total	1 949 379	1 949 379	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Charges sociales – produits à recev	1 833
Produits à recevoir	1 888 376
Banque – Intérêts courus à recevoir	26 697
Total	1 916 906



Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	À la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	1 500 000				1 500 000
Fonds propres avec droit de repris					
Ecarts de réévaluation					
Réserves					
Report à Nouveau	466 039			83 055	382 985
Excédent ou déficit de l'exercice	-83 055	83 055	111 453		111 453
Situation nette	1 882 985	83 055	111 453	83 055	1 994 438
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
TOTAL	1 882 985	83 055	111 453	83 055	1 994 438

Dettes



Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 545 762 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine	733	733		
– à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	387 203	387 203		
Dettes fiscales et sociales	157 826	157 826		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
Total	545 762	545 762		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs – fact. non parvenue	250 406
Fournisseurs – fact. non parvenues	21 533
Banque – Intérêts courus à payer	733
Dettes provis. pr congés à payer	36 220
Personnel – autres charges à payer	32 675
Provision prime heures	15 517
Charges sociales s/congés à payer	19 219
Charges sociales – charges à payer	14 212
Formation Continue	363
Total	390 877



Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	3 386		
Total	3 386		



Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 10 372 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Analyse du résultat

	Déficit	Bénéfice
Résultat de l'exercice		111 453
Part du résultat sur gestion conventionnée		
Part du résultat sur gestion libre		111 453



Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
<i>Avals et cautions</i>	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Versements ONG 2024	1 681 092
Versements ONG 2025	819 910
Versements ONG 2026	490 431
Versements ONG 2027	268 146
Versements ONG 2028	330 000
<i>Autres engagements donnés</i>	3 589 579
Total	3 589 579

Fonds dédiés

Contributions financières d'autres organismes

	A l'ouverture de l'exercice	Reports A	Utilisations Montant global B	Utilisations Dont rembours.	Transferts C	A la clôture de l'exercice Montant global A - B + C	A la clôture de l'exercice Dont fonds dédiés
Projet Plant For L	4 198 304	1 845 254	2 683 534		4 198 304	3 360 024	3 360 024
Total	4 198 304	1 845 254	2 683 534		4 198 304	3 360 024	3 360 024

« la variation des fonds dédiés se fait selon la méthodologie suivante :

La dotation correspond à l'ensemble des versements reçus et fléchés conventionnellement sur le projet « Plant for life »

Les reprises correspondent à l'ensemble des versements réalisés auprès des ONG dans le cadre du projet « Plant for life », ainsi que les dépenses de fonctionnement engagées pour ce projet par la Fondation et suivies analytiquement.

Didier FLEYTOUX

Expert comptable - Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie régionale de Paris

FONDATION YVES ROCHER
Fondation reconnue d'utilité publique
La Gacilly (56)

**Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions
réglementées**

**Conseil d'administration d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2023**

FONDATION YVES ROCHER
Fondation reconnue d'utilité publique
La Gacilly (56)

**Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions
réglementées**

**Conseil d'administration d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2023**

Au Conseil d'Administration de la Fondation Yves Rocher,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre fondation, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la fondation des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article 7 des statuts de la fondation et de l'article 612-5 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il m'appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article 612-5 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par le Conseil d'Administration.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

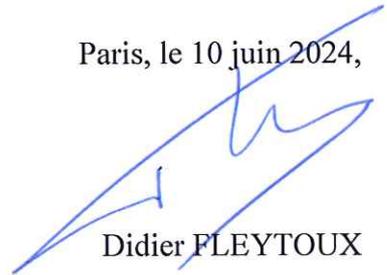
**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration en application des dispositions de l'article 612-5 du code de commerce et de l'article 7 des statuts de la fondation.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Aucune convention, déjà approuvées par le Conseil d'Administration au cours d'exercices antérieurs, ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris, le 10 juin 2024,



Didier FLEYTOUX
Commissaire aux comptes